

Aperçu du dispositif expérimental contre l'exclusion

L'Équipe Mobile Passerelle

Intervenir au sein de logements sociaux

Yvelines (78)





L'Équipe Mobile Passerelle : une action à domicile contre l'exclusion

Trois ans après sa mise en œuvre, le dispositif expérimental Équipe Mobile Passerelle a démontré la pertinence d'aller à la rencontre d'hommes et de femmes en situation d'exclusion sociale dans leur logement social.

Ces locataires rencontrent des troubles psychiques et/ou des difficultés psycho-sociales pour lesquels le bailleur, l'entourage proche, le voisinage et ou des partenaires ont identifié des éléments préoccupants.

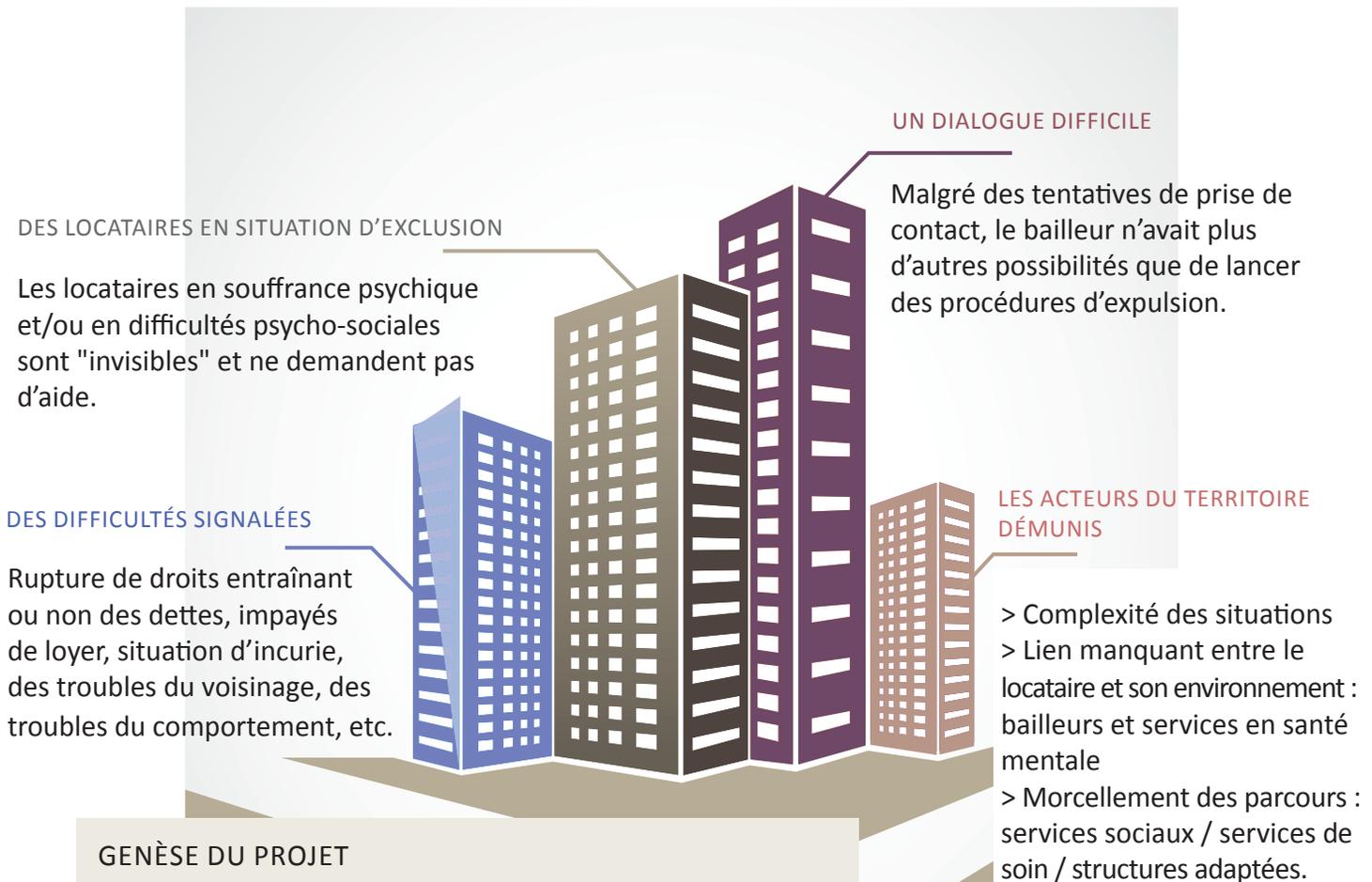
Si leur précarité économique est réelle, c'est surtout leur isolement qui les confine dans des situations de grande détresse physique et psychique.

« La spécificité de ce public est qu'il est invisible, il ne demande rien bien qu'il ait besoin de tout... »

Objectifs de l'Équipe Mobile Passerelle

- | «Aller vers» les locataires isolés afin de comprendre leurs besoins et faire émerger une demande
- | Recréer du lien et favoriser une réponse adaptée aux besoins de la personne : orientation vers des soins, des services sociaux et/ou vers des services médico-sociaux
- | Prévenir les expulsions
- | Rompre l'isolement
- | Faire «Tiers» entre le bailleur et le locataire en difficulté et/ou entre les partenaires et le locataire isolé
- | Réimpulser le partenariat entre les acteurs sociaux et de santé et favoriser l'accès au droit commun
- | Renforcer la qualité de service apportée par le bailleur aux locataires

Précarité et exclusion sociale à domicile



GENÈSE DU PROJET

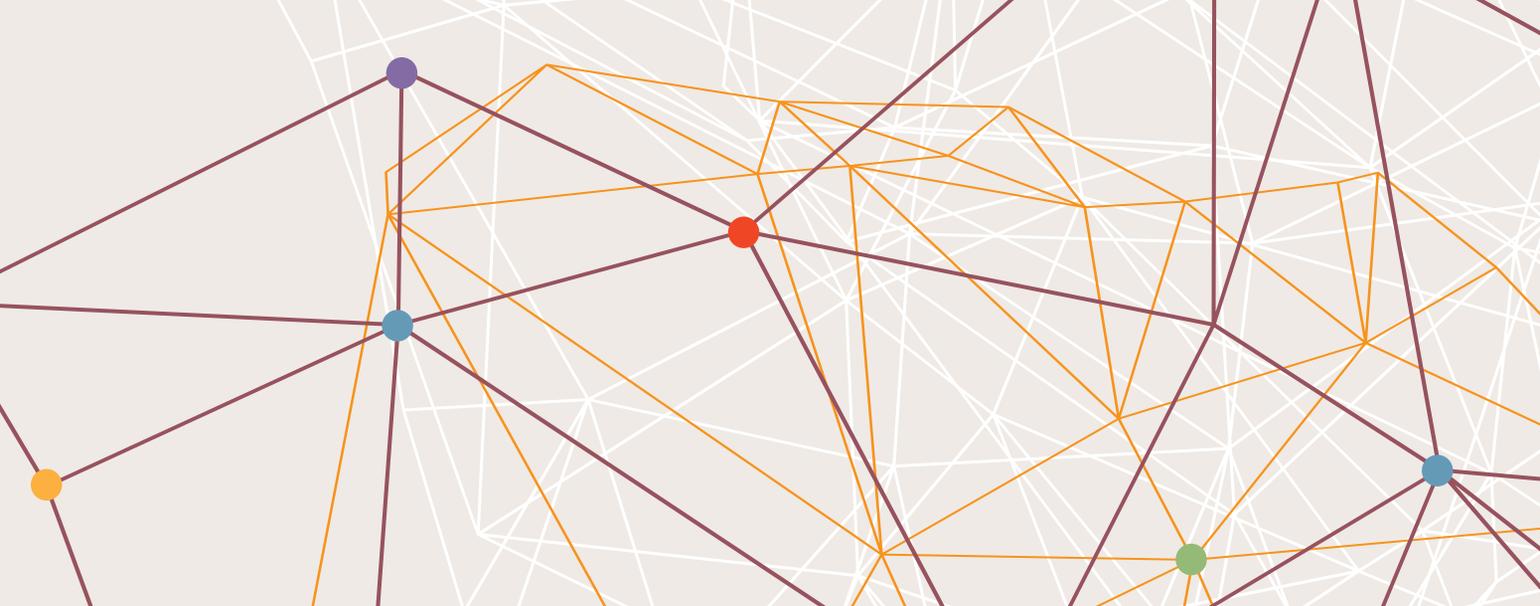
Un projet **innovant** et **expérimental** depuis mars 2016

Il a été initié pour une durée de 3 ans par *Les Résidences Yvelines Essonne*, *la Communauté Psychiatrique de Territoire Sud-Yvelines CPTSud78* (Ex RPSM 78) et l'association *ŒUVRE FALRET*, suite à l'appel à projet de l'Union Sociale pour l'Habitat *Projet 10 000 logements accompagnés* lequel avait pour objectif la promotion d'un accompagnement adapté aux besoins des locataires en HLM, des solutions innovantes ainsi que l'accessibilité économique et environnementale de logements HLM.

En novembre 2017, *Adoma*, un nouveau bailleur, s'est rallié au projet, ainsi que le *Groupe Immobilière 3F* et *OSICA* en 2018.

Cette action est financée jusqu'en 2019 par l'État et le concours des bailleurs et des mécènes comme KLESIA.

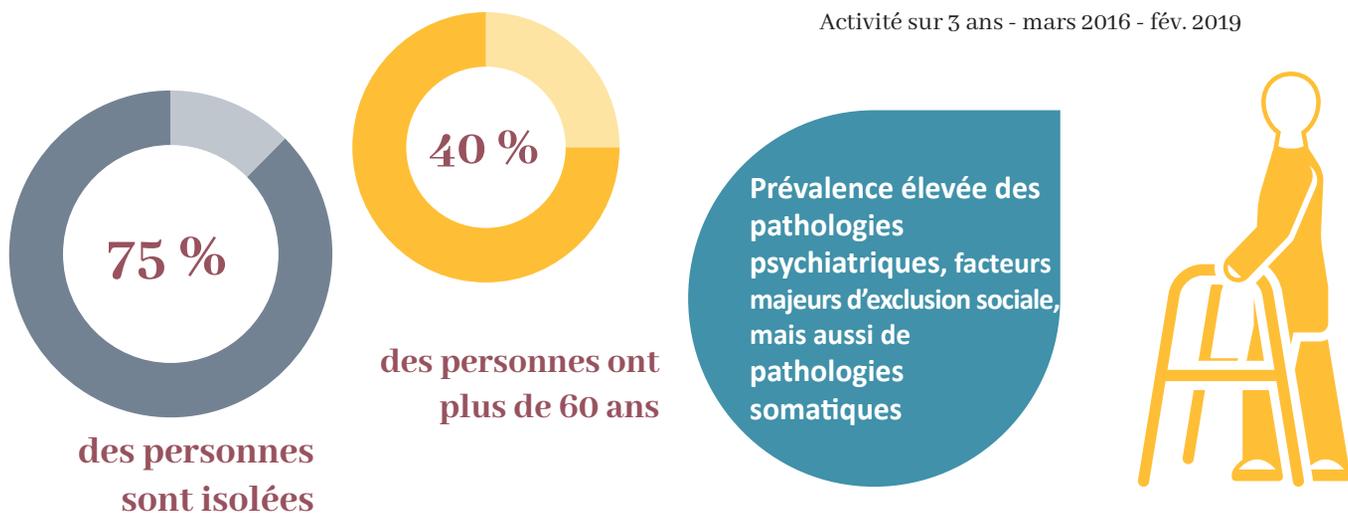
Des financements sont en cours de recherche pour pérenniser le dispositif.



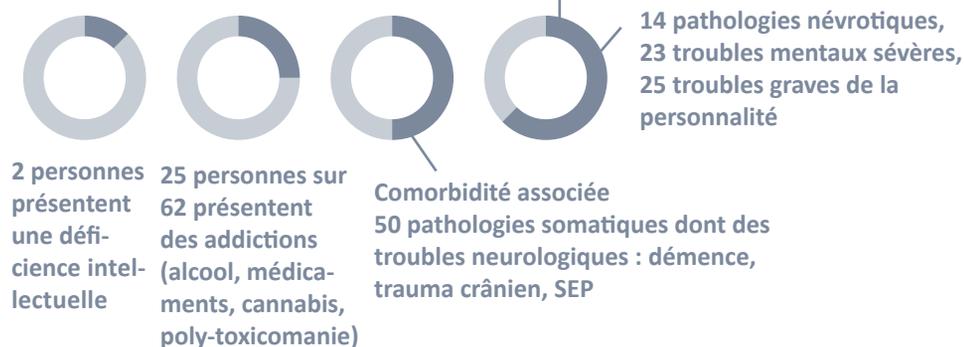
Le public accompagné

« Ces personnes vivent souvent une situation d'exclusion sociale invisible parce qu'elles sont logées et qu'elles échappent ainsi aux radars sociaux classiques de l'exclusion. Si la précarité économique n'est pas le premier facteur d'exclusion sociale, l'isolement confine ces personnes à une véritable mort sociale. »

Activité sur 3 ans - mars 2016 - fév. 2019



75 % (62 sur 82) des personnes suivies présentent des troubles psychiatriques



60 % ont des revenus correspondant aux minimas sociaux (AAH, RSA, Minimum vieillesse)
9 % vivent sans ressource.

L'accompagnement

Inconnu ou en rupture avec les institutions sociales ou de soins, ce public est réputé réfractaire aux propositions d'aide, n'ouvrant ni la porte ni le courrier, ne formulant aucune demande.

Un des principaux apports de l'Équipe Mobile Passerelle est de parvenir à établir **un contact rapide** (1,3 mois) malgré les réticences initiales là où les situations sont enkystées depuis des années. Cette démarche pro-active se fait néanmoins toujours dans le respect de la personne et avec son accord.

605 Visites à Domicile depuis 2016

Équipe professionnelle lors de l'intervention :
le suivi se fait en binôme « santé-social » quelles que soient
les difficultés présupposées des ménages.

Prescripteur

Conseillère sociale du bailleur

● Demande d'intervention par les bailleurs sociaux

● Recherche d'informations pour une situation signalée par un partenaire

● Demande d'intervention par des partenaires : curateur, médecin, assistante sociale, entourage de la personne

Équipe Mobile Passerelle

Présentation à l'Équipe Mobile Passerelle par téléphone et par rdv.



Présentation de la situation en Commission Équipe Mobile Passerelle.
Étude - Évaluation - Validation pour intervention



● Contact avec partenaires, méthodologie d'action commune

● Intervention auprès des locataires en lien avec bailleur et partenaires

> ACCÈS AUX SOINS

> PRISE EN CHARGE SOCIO-SANITAIRE

> ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-SOCIAL

> DÉNOUEMENT DE SITUATIONS PROBLÉMATIQUES AVEC LE BAILLEUR

L'équipe a accompagné 82 locataires. (2016-2019)

Dans 76 % des cas, l'accompagnement socio-sanitaire a permis d'identifier les problématiques rencontrées (évaluation sociale et sanitaire dans le même temps) puis d'orienter les personnes vers des soins, parallèlement à une prise en charge sociale.

La restauration de leur accès aux droits et du lien à leur environnement, notamment le bailleur, les familles et le voisinage, a aidé à rompre leur isolement et à créer un réseau de soutien.

Grâce à cette action, 80 % des procédures d'expulsion ont pu être évitées et l'amélioration globale de leur vie s'en est trouvée nettement améliorée.



Focus sur les modalités d'accompagnement apportées

L'ACCÈS AUX SOINS

62 personnes ont pu être orientées ou consolidées dans un accompagnement psychiatrique effectif

50 personnes ont été orientées pour des soins somatiques : médecine générale et spécialisée

LA PRISE EN CHARGE SOCIALE

75 locataires ont bénéficié d'un(e) :

- > Ouverture de droit PUMA, PUMA-C, APL...
- > Relais consolidé avec un ou des partenaires sociaux (Curateurs, TAS, CCAS, CHL), médico-sociaux (SAMSAH, PAT, SAVS) et/ ou famille

L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-SOCIAL

Accompagnement budgétaire

Entretien du logement

Désencombrement

Accompagnement physique des personnes auprès de partenaires

DÉNOUEMENT DE SITUATIONS PROBLÉMATIQUES AVEC LE BAILLEUR

Sur 36 mesures d'expulsion enclenchées par le bailleur :

- 25 ont été évitées
- 11 sont en cours de traitement

ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES

- Les Territoires d'Action Sociale (TAS)
- Les mairies et Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)
- Les Coordinations Handicap Local (CHL) et Maison Départementale du Handicap (MDPH)
- Les CMP
- Les médecins traitants
- Les Conseils Locaux en Santé Mentale (CLSM)
- Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)
- Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et Services d'Accompagnement Médico-sociaux pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
- Les associations de médiateurs de quartier

Retour sur expérience

Les Résidences Yvelines Essonne

« Confronté aux souffrances de locataires et aux conséquences de leurs situations sur son patrimoine, le bailleur joue un rôle primordial : assurer la jouissance paisible du logement loué à l'ensemble des locataires.

C'est dans ce sens que depuis 2016, l'Equipe Mobile Passerelle (EMP) soutient Les Résidences Yvelines Essonne dans sa mission de prévention et rend possible le maintien dans le logement des locataires souffrant de troubles de santé mentale. C'est à la demande du bailleur que l'EMP intervient régulièrement au domicile des locataires, tout en respectant leur rythme. Après une prise de contact, le locataire exprime ses besoins, se mobilise et devient acteur. Ces démarches mises en place avec l'aide de l'EMP permettent un accès ou un retour au soin, la possibilité d'un accompagnement social, la réouverture des droits... (...) C'est tout ce temps consacré par l'équipe de l'EMP qui rend possible la démarche de « l'aller vers » et donne les moyens d'un accompagnement global à chaque locataire. »

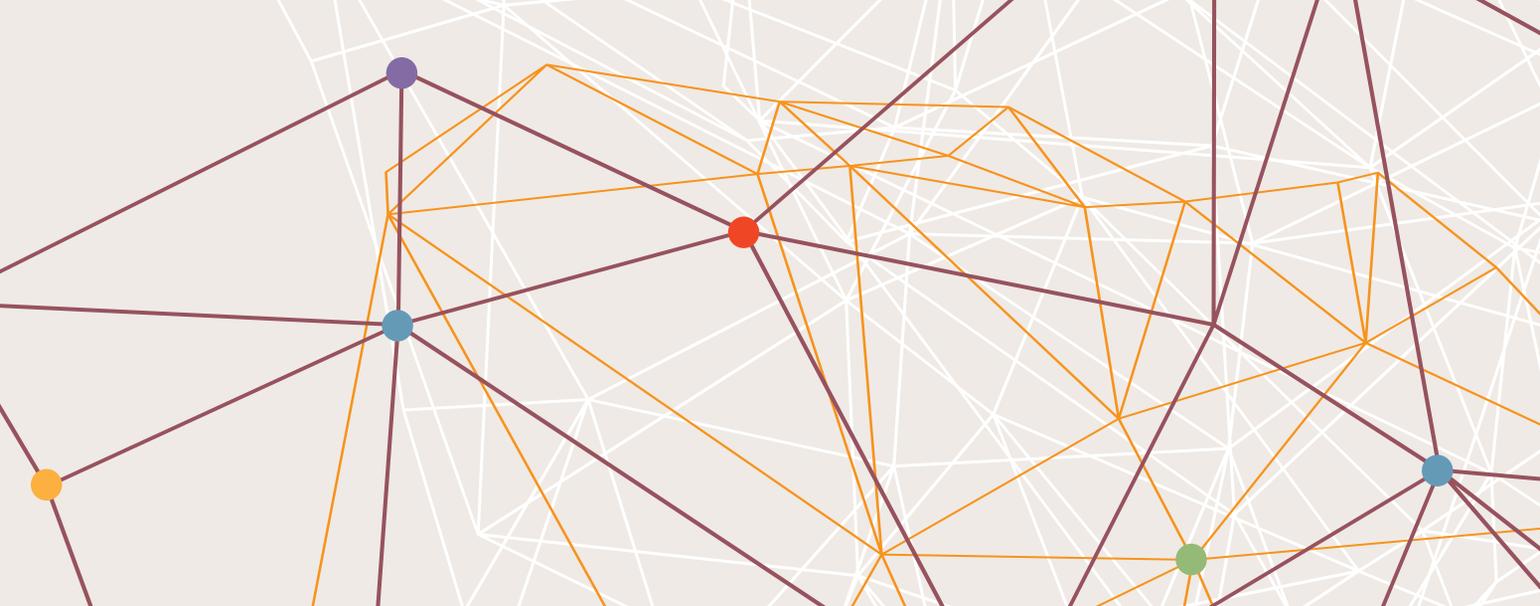
ADOMA

« Depuis début novembre 2017, date du début du partenariat entre la Direction territoriale Adoma des Yvelines et l'Équipe mobile passerelle, 7 situations ont pu être portées à la connaissance de l'équipe. (...) pour lesquels plusieurs dispositifs et partenaires avaient été sollicités, mais qui se retrouvaient malgré tout en situation de rupture de soins, de droits, ou d'isolement social. (...) Une fois le lien établi, l'intervention de l'équipe, de par son expertise dans les champs social et médico-psychologique, a permis une meilleure compréhension des besoins des résidents, et donc une meilleure réponse à leurs problématiques.

L'une des forces de l'équipe est de mettre en synergie les différents acteurs qui gravitent autour d'une personne (médecin traitant, proches, travailleur social...) et de centraliser les informations afin de mieux répondre aux problématiques identifiées. Après presque 4 mois d'intervention, la plus-value de l'équipe mobile est déjà bien tangible. D'un point de vue social, par le travail sur le projet de relogement ou l'ouverture de droits, mais aussi par la création de liens et la rupture d'isolement. »



Sur 105 situations
retenues en Commission Bailleurs,
82 ont été accompagnées par
l'Équipe Mobile Passerelle



Présentation des Acteurs impliqués dans l'Équipe Mobile Passerelle



L'ASSOCIATION ŒUVRE FALRET

Association Reconnue d'Utilité Publique par décret du 16 mars 1849

Spécialisée dans l'accompagnement social et médico-social de personnes souffrant de troubles psychiques, elle gère actuellement 40 dispositifs en santé mentale en Île-de-France dont 11 structures dans le Sud des Yvelines. Le travail d'accompagnement personnalisé des personnes souffrant de maladie psychique est le cœur de métier de l'Association.



La Communauté Psychiatrique de Territoire Sud-Yvelines
CPTSud78 (Ex RPSM 78)



Les Résidences Yvelines Essonne



Adoma



Groupe Immobilière 3F



OSICA

Contact Presse - Service communication

Hélène Teurlais : 01 58 01 09 03 / hteurlais@oeuvre-falret.asso.fr

Jonathan Castagna : 01 58 01 09 08 / jcastagna@oeuvre-falret.asso.fr

Contact Équipe Mobile Passerelle

Pôle Insertion Sociale 78 de l'ŒUVRE FALRET

Mme MARINHA Gwenn, Coordinatrice Équipe Mobile Passerelle

7 rue Pasteur 78330 Fontenay-le-Fleury - Tél. : 01 30 14 12 60

gmarinha@oeuvre-falret.asso.fr

AVEC LE SOUTIEN DE

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

CCaH

ENSEMBLE, HANDICAP ET SOCIÉTÉ



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE